



## Règlement de la séance de Roulage du 22 Aout 2020

### Article 1 : Participants

La séance de roulage de l'ASA Haute Vallée de la Loire est une journée d'essai sans chronométrage ni compétition entre conducteurs, organisées dans le respect du règlement.

Cette journée est ouverte à tous les licenciés de l'ASA Haute Vallée de la Loire âgée de 18ans minimum possédant le permis B en cours de validité (ainsi que certains membres d'ASA locales partenaires).

Chaque conducteur sera responsable aussi bien de lui que de l'équipe qui l'accompagne. Il sera possible au pilote d'être accompagné par son copilote habituel ou bien un membre de son équipe en respectant les règles de sécurité ci-dessous suivant l'article 2 dans le cas contraire l'Asa Haute Vallée de la Loire aura le droit de l'interdire de prendre part au départ d'un run. Chaque personne faisant parti de l'équipage devra signer une décharge fournie par l'asa HVL ou sera stipuler qu'en aucun cas l'asa HVL est responsable des faits en cas d'accident seul le conducteur en assumera la responsabilité. Document que vous trouverez ci-joint.

Ne pas être sous l'effet d'alcool, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés l'ASA Haute Vallée de la Loire pourra se permettre de faire appel aux forces de l'ordre s'ils ont un doute et l'organisateur gardera en totalité l'ensemble de l'inscription.

Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales

Ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur route fermée.

Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur route fermée.

Les conducteurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité indiquée sur le règlement et de le retourner signé lors du briefing. Si toute fois le règlement n'est pas signé l'organisateur pourra refuser le départ aux runs.

### Article 2 : Véhicules et équipements des conducteurs/accompagnants

Sont acceptés tous types de véhicules qui respectent la réglementation FFSA lié à la compétition automobile (rallye ou montagne).

Liste des équipements obligatoires pour les conducteurs et accompagnants durant cette journée :

- Casque homologué
- Système Hans
- Combinaison, gants, bottines, cagoule ignifugée

### **Article 3 : Assurance**

-L'organisateur à souscrit une assurance responsabilité civile.

L'assurance lors de la journée de roulage couvrira les frais en cas de sinistre du matériel extérieur type (clôture, muret, poteau électrique ou téléphonique etc....) mais en aucun cas elle ne couvrira les dommages causés en cas de sortie de route sur votre véhicule et ses occupants. Elle pourra par contre se décharger de toutes responsabilités si le conducteur est sous l'emprise d'alcool, stupéfiant ou quelque autre produit illicite. Cette assurance couvre les garanties exclusivement sur le parcours de la séance de roulage du point A au point B (voir plan Annexe).

### **Article 4 : Accès au circuit**

L'ASA HVL se réserve le droit de refuser l'accès à un participant si son comportement ou le comportement de son équipe (accompagnant, assistance) le justifie. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 5 : Services de sécurité**

La sécurité sur le parcours sera assurée par des commissaires aux niveaux de chaque accès et ils seront équipés de radios. Un responsable se trouvera sur un des deux départs et sera reconnaissable par un chasuble orange, il sera présenté lors du briefing.

Un service de secours (ambulance privée) assurera l'assistance médicale d'urgence.

En cas de quelconque problèmes durant le déroulé de l'épreuve le responsable de course pourra suspendre temporairement la séance de roulage pour intervention médicale, intervention de dépannage afin que l'a séance puisse se dérouler en toute sécurité et ne mettant aucunes personnes en danger. Du parc d'assistance à la zone de roulage, il est strictement **interdit** de chauffer les pneumatiques et de conduire à vive allure. Toutes infractions dans cette zone entraînera sans préavis l'exclusion du conducteur et de son équipe.

### **Article 6 : Parc d'assistance**

Chaque conducteur devra avoir au minimum une bâche au sol et un extincteur poudre en cas d'incendie. Le conducteur est responsable de l'ensemble de son équipe et à tout moment s'ils ne respectent pas les règles de sécurité et de bons sens l'asa HVL aura le droit de les exclure de la journée. Chaque équipes devra ramasser leurs déchets ou les mettre dans les poubelles qui seront à disposition. Les remorques seront entreposées dans dans une zone dédié à cette effet par contre prévoir un cadenas car l'ASA HVL se dégage de toutes responsabilités en cas de vol.

Afin que l'ensemble des concurrents puissent avoir un minimum de place pour garer un fourgon et la voiture de compétition, nous vous demandons de ne pas bloquer de la place inutilement, sachant que la place est restreinte.

### **Article 7 : Annulation**

L'ASA HVL se réserve le droit d'annuler la séance de roulage avec justification, (manque de participant si inférieur à 20, arrêté préfectoral ou manque de bénévoles). Dans ce cas, l'ASA s'engage à vous prévenir dans les plus brefs délais et votre règlement sera remboursée dans son intégralité.

### **Article 8 : Décharge de responsabilité**

Le conducteur déclare utiliser volontairement la route dans l'état où elle se trouve, et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de sa conduite, réglages des véhicules, peaufiner les derniers réglages et se familiariser avec leur monture,

Le conducteur décharge l'ASA HVL de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/leurs propre matériel lors des différentes sessions de roulage auxquelles il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers. Le conducteur reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile sur route fermée et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur une route fermée peut entraîner de graves conséquences. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur et s'engage à le signer.

### **Article 9: Inscription**

L'inscription pour participer à l'évènement est d'un montant de **100€** pour un pilote licencié à l'ASA Haute Vallée de la Loire 2020 et si le conducteur n'a pas de licence en 2020 mais qu'il était licencié à l'ASA HVL le montant sera identique. Tous conducteurs licenciés dans une autre ASA le montant d'inscription est de **120€**.

Votre engagement vous donnera droit à l'ensemble des prestations expliqués dans le document d'inscription.

Chaque demande d'engagement sera prise en compte si celui-ci est accompagné du règlement, règlement qui ne sera encaissé qu'après la journée de roulage.

Le:

Signature:

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »